



## Offres de soutien pour les jeunes

# Soutien des jeunes : collaboration entre le Case management et l'AI Canton de Berne



## Objectif

Les adolescentes, adolescents et jeunes adultes doivent être accompagnés de façon optimale pendant leur parcours de formation professionnelle et lors du passage à la vie active grâce à un soutien ciblé.

## **CM FP**

Le Case management Formation professionnelle (CM FP) s'adresse aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes entre 14 et 25 ans rencontrant des difficultés multiples. Les jeunes sont accompagnés et soutenus de façon individuelle pour faire leur choix de formation professionnelle initiale et réussir au mieux à s'insérer dans la vie active.

## **AI Canton de Berne**

L'AI Canton de Berne est une assurance qui soutient les personnes atteintes dans leur santé.

## **Nouvelles perspectives**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CM FP et l'AI Canton de Berne collaborent étroitement afin d'accompagner de façon optimale sur le chemin menant à la vie professionnelle les jeunes entre 14 et 25 ans ayant de problèmes de santé ou d'autres difficultés.

Les jeunes ont ainsi la possibilité de profiter de diverses solutions transitoires complétées par des mesures de soutien individuelles supplémentaires, telles que :

## **Nouvelles mesures d'accompagnement**

- mise à disposition de modèles pour le dossier de candidature
- techniques en matière de candidature
- coaching à l'intention de l'entreprise formatrice
- coaching à l'intention des personnes en formation
- accompagnement lors du passage de l'école obligatoire à une solution transitoire
- accompagnement lors du passage de la solution transitoire à un apprentissage
- placement en apprentissage ou préapprentissage
- test pratique
- apprentissage et techniques de travail
- thérapie d'apprentissage
- cours d'appui
- préparation à la recherche d'une place d'apprentissage
- soutien pédagogique spécialisé
- mesures d'accompagnement non conventionnelles (individualisées)

## **Interlocuteur-trice**

Pendant que la ou le jeune fréquente la solution transitoire, l'interlocutrice ou l'interlocuteur principal est la ou le case manager responsable. Celle-ci ou celui-ci assure la bonne collaboration entre l'AI Canton de Berne et toutes les personnes qui offrent du soutien à la ou au jeune concerné, que ce soit à l'école, au sein de l'entreprise formatrice, dans le cadre de mesures d'accompagnement supplémentaires ou dans le contexte familial.

## **Et après ?**

Au cours de la solution transitoire, le CM FP clarifie en collaboration avec les personnes concernées quel soutien de quelle institution est nécessaire pour la suite du parcours de la ou du jeune en difficulté.